

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 23 FEVRIER 2024
RECONVOCAION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

Nombre de membres

en exercice	38
présents	13
absents ayant donné pouvoir ou procuration	0
Absents	25
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la reconvoation

19 février 2024

Date d'affichage

20 octobre 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février à seize heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Don Marc ALBERTINI, André ROCCHI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, Marlène GIUDICELLI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir :

Absents : Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, Jacques BARTOLI, François MARTINETTI, Anne Marie CHIODI, Muriele ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, François TIBERI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Agnulina ANDREANI.

Délibération n° 0624 Objet : Attestation de la capacité financière de la communauté de communes à soutenir l'animation du Groupe d'Action Locale Fium'Orbu Castellu pour l'ensemble de la programmation Leader 2023-2027

Après une première expérience d'animation du programme Leader (2014-2023), la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu candidate à la prochaine programmation 2023-2027. Retenus suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la collectivité de corse (étape 1), nous devons proposer une stratégie ciblée dans le cadre de l'appel à projet pour le 4 mars 2024 (étape 2).

Dans le dossier de candidature il est attendu une délibération budgétaire attestant de la capacité financière à soutenir l'animation du Groupe d'Action Locale (GAL).

Il est proposé la maquette financière suivante :

Maquette financière (annexe 4)										
montants en euros des paiements prévus par fiche action du GAL Fium'Orbu Castellu sur la période 2023-2027										
Fiche action		Feader		Contrepartie nationale Collectivité de Corse		Contrepartie nationale / autofinancement maitre d'ouvrage public		Autofinancement maitre d'ouvrage privé		TOTAL
Numéro	Intitulé	Montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	
1	Mieux produire et transformer	800 000 €	80%			200 000 €	20%			1 000 000 €
2	Mieux distribuer	400 000 €	80%			100 000 €	20%			500 000 €
3	Mieux consommer	80 000 €	80%			20 000 €	20%			100 000 €
4	Coopérer	40 000 €	80%	10 000 €	20%					50 000 €
5	Animer	440 000 €	80%	55 000 €	10%	55 000 €	10%			550 000 €
TOTAL		1 760 000 €		65 000 €		375 000 €				2 200 000 €

La fiche action n°5 correspond à l'animation du projet : gestion financière et technique, accompagnement technique des porteurs de projet, animation des différentes instances du GAL, évaluation, capitalisation, organisation d'évènements, boîte à outil avec mobilisation d'experts selon les besoins etc.

Avec un budget prévisionnel de 550 000€, le plan de financement proposé est le suivant :

- Feader (80%) : 440 000€
- CdC (10%) : 55 000€
- Communauté de communes (10%) : 55 000€

Le conseil communautaire,

- **Atteste** de la capacité financière de la communauté de communes à soutenir l'animation de la stratégie Leader retenue et ce pour toute la durée de la programmation.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président